

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2021

N° 2021/04-14

DATE DE CONVOCATION : 06 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE : 29 mars 2021

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Martine FRANCHITTI, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

ETAIENT EXCUSES : Stéphane PAU, Linda AYACHI (départ 19h15), Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Sonia BOUARICH.

POUVOIRS : Stéphane PAU donne pouvoir à Martine FRANCHITTI, Linda AYACHI à Sylvie LECOQ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Hélène RONDEAUX à Dominique BAILLY, Chabane MAOUCHE à Guiseppina DI MINO, Souraya ALIOUET à El Ouahhab ARBAOUI, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI, Véronique AUGUSTIN à Christelle MARTINEZ, Anthony BENOIT à Guy VALENTIN, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI



Matière : Vie Associative
Service émetteur : Vie Associative

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS-2021

Rapporteur : Madame MARTINEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse, Vie Associative, Jumelage et Fêtes et Cérémonies » du 18 mars 2021,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'attribuer une subvention aux associations qui interviennent sur la commune au cours de l'année 2021.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à 23 voix pour, 4 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'attribution des subventions 2021 d'un montant total de 56 960.00 €, dont la répartition par association est jointe en annexe,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal en cours,

ARTICLE 3 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan.



ARTICLE 4 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

Vaujours, le 07 avril 2021

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris
Grand Est

POUR EXTRAIT CONFORME

« certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
Le

Et le dépôt en préfecture
Le »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210419-2021-04-14-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021